DEPARTEMENT DE LA LOIRE

République Française

COMPTE-RENDU
et
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 11 mars 2020

Nombre de conseillers en exercice : 10
Nombre de conseillers présents : 7
Vote par procuration : 2
Nombre de conseillers votants : 9

Le 11 mars deux mille vingt, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué le 06 mars 2020, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annette SERVY, Maire.
Etaient présents :
SERVY Annette, CHALAYER Jean Claude, RECANATI Christel, LANDON Stéphane, DURIEUX Bernard, BOUTE Hubert, FOREL Vincent
Absents excusés : SABOT Jacky (pouvoir à Annette SERVY), ESCOFFIER Cécile (pouvoir à RECANATI Christel)
Absent : ORIOL Gilles
Secrétaire élu pour la session : BOUTE Hubert

Question n°1 : Approbations du compte rendu du 05 février 2020
Le compte rendu est approuvé à 8 voix pour et 1 abstention (Cécile ESCOFFIER)

2020-003-02 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 EAU ASSAINISSEMENT

Rapporteur Madame le Maire
Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établi un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).
Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)
- Le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des comptes. La reddition annuelle des comptes est une charge de fonction et une obligation d'ordre public.

Au vu des pièces justificatives, jointes en accompagnement du compte de gestion, le juge des Comptes est à même d'apprécier la qualité de gestion du trésorier de la collectivité et peut, si des négligences sont constatées, engager la responsabilité personnelle et pécuniaire de celui-ci.

Les comptes de gestion de 2019 ont été contrôlés par le trésorier ; ils sont conformes au compte administratif.

Résultats budgétaires de l'exercice

28700 - EAU ASSAINISSEMENT LA VERSANNE — Exercice 2019

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	133 457,60	63 042,75	196 500,35
Titres de recette émis (b)	76 654,44	44 908,65	121 563,09
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	76 654,44	44 908,65	121 563,09
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	133 457,60	63 042,75	196 500,35
Mandats émis (f)	32 315,33	49 665,78	81 981,11
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	32 315,33	49 665,78	81 981,11
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	44 339,11		39 581,98
(h - d) Déficit		4 757,13	

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

28700 - EAU ASSAINISSEMENT LA VERSANNE — Exercice 2019

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2018	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
EAU ASSAINISSEMENT LA VERSANNE					
Investissement	-15 593,60		44 339,11		28 745,51
Fonctionnement	16 536,35	1 193,60	-4 757,13		10 585,62
Sous-Total	**942,75**	**1 193,60**	**39 581,98**		**39 331,13**
TOTAL III	**942,75**	**1 193,60**	**39 581,98**		**39 331,13**
TOTAL I + II + III	**942,75**	**1 193,60**	**39 581,98**		**39 331,13**

Après présentation et explication, le conseil approuve à l'unanimité le compte de gestion de l'eau et de l'assainissement 2019

2020-04-02 APPROBATION COMPTE DE GESTION 2019 COMMUNE

Rapporteur Madame le Maire

Les comptes de gestion de 2019 ont été contrôlés par le trésorier ; ils sont conformes au compte administratif.

Résultats budgétaires de l'exercice

22200 - LA VERSANNE - — Exercice 2019

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	395 258,92	195 750,00	591 008,92
Titres de recette émis (b)	84 761,39	186 115,76	270 877,15
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	84 761,39	186 115,76	270 877,15
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	395 258,92	195 750,00	591 008,92
Mandats émis (f)	164 996,82	174 135,36	339 132,18
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	164 996,82	174 135,36	339 132,18
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		11 980,40	
(h - d) Déficit	80 235,43		68 255,03

22200 - LA VERSANNE - — Exercice 2019

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2018	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement	36 165,31		-80 235,43		-44 070,12
Fonctionnement	4 914,61	4 914,61	11 980,40		11 980,40
TOTAL I	**41 079,92**	**4 914,61**	**-68 255,03**		**-32 089,72**
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
28700-EAU ASSAINISSEMENT LA VE					
Investissement	-15 593,60		44 339,11		28 745,51
Fonctionnement	16 536,35	1 193,60	-4 757,13		10 585,62
Sous-Total	**942,75**	**1 193,60**	**39 581,98**		**39 331,13**
TOTAL III	**942,75**	**1 193,60**	**39 581,98**		**39 331,13**
TOTAL I + II + III	**42 022,67**	**6 108,21**	**-28 673,05**		**7 241,41**

Après présentation et explication, le conseil approuve à l'unanimité le compte de gestion de la commune 2019.

2020-05-03 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF EAU ASSAINISSEMENT 2019

Rapporteur Bernard DURIEUX

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Le compte administratif :

- Rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations en dépenses (mandats) et recettes (titres) ;
- Présente les résultats comptables de l'exercice
- Est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice

Budget Eau Assainissement Compte Administratif 2019		
fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2018		15342.75
Opération réelles 2019	49665.78	44908.65
résultat de l'exercice 2019	-4757.13	
résultat cumulé de l'exercice 2019		**10585.62**
investissement		
	dépenses	recettes
résultats reporté 2018	15593.60	
Opération réelles 2019	32315.33	76654.44
résultat de l'exercice 2019		44339.11
Résultat cumulé de l'exercice 2019		**28745.51**
Résultats de clôture 2019		**39331.13**
Pour info restes à réaliser investissement sur 2020	**50000.00**	**30940.00**

Après présentation et explication, le conseil sous la présidence de Mr Bernard DURIEUX 1er adjoint et en l'absence de Mme Annette SERVY Maire, approuve à l'unanimité le compte administratif de l'eau et l'assainissement 2019.

2020-006-03 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2019

Rapporteur Bernard DURIEUX

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Le compte administratif :

- Rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations en dépenses (mandats) et recettes (titres) ;
- Présente les résultats comptables de l'exercice
- Est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice

Budget Commune Compte Administratif 2019		
fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2018		
Opération réelles 2019	174135.36	186115.76
résultat de l'exercice 2019		11980.40
résultat cumulé de l'exercice 2019		**11980.40**
investissement		
	dépenses	recettes
résultats reporté 2018		36165.31
Opération réelles 2019	164996.82	84761.39
résultat de l'exercice 2019	**-80235.43**	
Résultat cumulé de l'exercice 2019	**-44070.12**	
Résultats de clôture 2019	**-32089.72**	
Pour info restes à réaliser investissement sur 2020	**180000.00**	**223000.00**

Après présentation et explication, le conseil sous la présidence de Mr Bernard DURIEUX 1er adjoint et en l'absence de Mme Annette SERVY Maire, approuve à l'unanimité le compte administratif de la commune 2019.

Madame le Maire rentre dans la salle.

2020-007-04 AFFECTATION DU RESULTAT 2019 BUDGET EAU ASSAINISSEMENT

Rapporteur Madame le Maire

Il s'agit du résultat de l'exercice (solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement de l'exercice) auquel on ajoute celui de l'exercice précédent (déficit ou excédent reporté au 002) pour obtenir le résultat global ou cumulé.
La règle d'affectation : si le résultat global de la section de fonctionnement est positif, il sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (1068), le reliquat peut être affecté en investissement ou reporté en recette de fonctionnement.

eau/assainissement

Affectation du résultat de 2019 sur 2020				
fonctionnement				
		montants	**article**	**variation /n-1**
excédent ou déficit	2018	15 342.75	c/002 au budget 2019	
dépenses	2019	49 665.78		
recettes	2019	44 908.65		
résultat de l'exercice	2019	-4 757.13		
résultat cumulé de l'exercice	**2019**	**10 585.62**		

investissement				
excédent ou **déficit**	2018	-15 593.60	c/001 au budget 2019	
dépenses	2019	32 315.33		
recettes	2019	76 654.44		
résultat de l'exercice	2019	44 339.11		
résultat cumulé de l'exercice	2019	28 745.51	c/001 au budget 2020	
restes à réaliser en dépense	2019	50 000.00	à reporter au budget 2020	
restes à réaliser en recettes	2019	30 940.00	à reporter au budget 2020	
solde des restes à réaliser	2019	-19 060.00		
besoin de financement pour	**2020**	**0.00**	c/1068 au budget 2019	dette en capital
résultat à reporter en 2020				
résultat de fonctionnement à reporter en	**2020**	**10 585.62**	c/002 au budget **2020**	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Affecte comme suit les résultats 2019 pour le budget eau assainissement

BUDGET EAU ASSAINISSEMENT		
	article	montant
excédent de fonctionnement		10 585.62
affectation du résultat		
	1068	0.00
	c002	10 585.62

2020-008-04 AFFECTATION DU RESULTAT 2019 BUDGET COMMUNE

Rapporteur Madame le Maire

Il s'agit du résultat de l'exercice (solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement de l'exercice) auquel on ajoute celui de l'exercice précédent (déficit ou excédent reporté au 002) pour obtenir le résultat global ou cumulé.
La règle d'affectation : si le résultat global de la section de fonctionnement est positif, il sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (1068), le reliquat peut être affecté en investissement ou reporté en recette de fonctionnement.

COMMUNE

Affectation du résultat de 2019 sur 2020

fonctionnement

		montants	article	variation /n-1
excédent ou déficit	2018	0.00	c/002 au budget 2019	
dépenses	2019	174 135.36		
recettes	2019	186 115.76		
résultat de l'exercice	2019	11 980.40		
résultat cumulé de l'exercice	**2019**	**11 980.40**		

investissement

excédent ou **déficit**	2018	36 165.31	c/001 au budget 2019	
dépenses	2019	164 996.82		
recettes	2019	84 761.39		
résultat de l'exercice	2019	-80 235.43		
résultat cumulé de l'exercice	2019	-44 070.12	c/001 au budget 2020	
restes à réaliser en dépense	2019	180 000.00	à reporter au budget 2020	
restes à réaliser en recettes	2019	223 000.00	à reporter au budget 2020	
solde des restes à réaliser	2019	43 000.00		
besoin de financement pour	**2020**	**1 070.12**	0 c/1068 au budget 2019	dette en capital
résultat à reporter en 2020				
résultat de fonctionnement à reporter en	**2020**	**10 910.28**	c/002 au budget **2020**	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Affecte comme suit les résultats 2019 pour le budget COMMUNE

BUDGET COMMUNE		
	article	montant
excédent de fonctionnement		11 980.40
affectation du résultat		
	1068	1 070.12
	c002	10 910.28

2020-009-05 VOTE DES TAUX DE FISCALITE LOCALES 2020

Rapporteur Madame le Maire

AUGMENTATION DES BASE DE 2.2% en 2019

Les taux de l'année 2019 étaient les suivants :

Taxe d'habitation : 6.96

Taxe foncière : 9.21

Taxe foncière sur non bâti : 30.52

Produit reçu en 2019 : 81871.00

Sur proposition de Mme le Maire, augmentation des taux de 0% par rapport au taux de 2019, soit :

Taxe d'habitation : 6.96 =39685€

Taxe foncière : 9.21 = 33430€

Taxe foncière sur non bâti : 30.52 =10562€

Produit attendu 2020 : 83600€

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'augmentation de 0% des taux de fiscalités locales

2020-010-06 VOTE DU BUDGET PRIMITIF EAU ASSAINISSEMENT 2020

- Présentation des dépenses et des recettes, par chapitre, du budget prévisionnel 2020 de l'eau et de l'assainissement :

EAU/ASS 2020

EXPLOITATION

	DEPENSES REELLES			RECETTES REELLES	
c011	charges à caractère général	4 600.00	70	Produits des services du domaine et vent	35 400.00
C 012	charges de personnel				
66	Charges financières	6 000.00	73	Impôts et taxes	0.00
L 014	Atténuations de produits	4 500.00	74	Dotations et participations	3 300.00
65	Autres charges de gestion courante	3 300.00	75	Autres produits de gestion courante	0.00
			L 013	Atténuations de charges	
			76	Produits financiers	
67	Charges exceptionnelles	200.00	77	produits exceptionnels	300.00
L 022	S.F. - Dépenses imprévues	1 485.62			
L 001	Solde S.I. reporté	0.00	L 002	Résultats S.F. reportés	10 585.62
	Total dépenses réelles	20 085.62		Total recettes réelles	49 585.62
	DEPENSES D'ORDRE			RECETTES D'ORDRE	
L 023	Virement à la S.I.	0.00			
042	Op. ordre transfert entre sections	40 500.00	042	Op. ordre transfert entre sections	11 000.00
043	Op. ordre à l'intérieur sect.fonct.		043	Op. ordre à l'intérieur sect.fonct.	
	Total dépenses d'ordre	40 500.00		Total recettes d'ordre	11 000.00
	Total dépenses réelles et d'ordre	60 585.62		Total des recettes réelles et d 'ordre	60 585.62

INVESTISSEMENT

0.00

	DEPENSES REELLES			RECETTES REELLES	
			10222	F.C. T.V.A.	6 000.00
1641	Emprunts en euro	106 000.00	10223	TA	0.00
16878	Autres dettes	0.00			
			1068	Excédents fonctionnement capitalisés	0.00
165	dépôt et cautionnement		13	Subventions	0.00
20	Immobilisations incorporelles	0.00			
21	Immobilisations corporelles	0.00	1641	Emprunts en euro	90 000.00
23	Immobilisations en cours	28 500.00			
20	SI dépenses imprévues	685.51			
	Total dépenses réelles	135 185.51		Total recettes réelles	96 000.00
	DEPENSES D'ORDRE			RECETTES D'ORDRE	
			021	Virement de la S.F.	0.00
*040		0.00	024	Produits de cessions	0.00
040	Op. ordre transfert entre sections	11 000.00	040	Op. ordre transfert entre sections	40 500.00
41	Op. ordre patrimoniales		041	Op. ordre patrimoniales	
	Total dépenses d'ordre	11 000.00		Total recettes d'ordre	40 500.00
	Total dépenses réelles et d'ordre	146 185.51		Total recettes réelles et d 'ordre	136 500.00
L 001	Solde S.I. reporté	0.00	L 001	Solde S.I. reporté	28 745.51
	Restes à réaliser N-1	50 000.00		Restes à réaliser N-1	30 940.00
	Total dépenses d'investissement cumulées	196 185.51		Total recettes d'investissement cumulées	196 185.51
	TOTAL GÉNÉRAL	256 771.13		TOTAL GÉNÉRAL	256 771.13

Après présentation et explication des choix de la commission finance, le conseil délibère et approuve à l'unanimité le budget prévisionnel 2020 de l'eau et de l'assainissement

Présentation des dépenses et les recettes, par chapitre, du budget prévisionnel 2020 de la commune :

COMMUNE 2020

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES REELLES			RECETTES REELLES	
c011	charges à caractère général	74 630.00	70	Produits des services du domaine et vent	4 700.00
C 012	charges de personnel	72 260.00			
63512	taxe fonciere	1650.00			
66	Charges financières	5 500.00	73	Impôts et taxes	102 500.00
L 014	Atténuations de produits		74	Dotations et participations	76 200.00
637					
65	Autres charges de gestion courante	35 400.00	75	Autres produits de gestion courante	12 150.00
			L 013	Atténuations de charges	100.00
67	Charges exceptionnelles	100.00			
			76	Produits financiers	
			77	produits exceptionnels	100.00
L 022	S.F. - Dépenses imprévues	3 120.28			
L 002	Résultats S.F. reportés	0.00	L 002	Résultats S.F. reportés	10 910.28
	Total dépenses réelles	192 660.28		Total recettes réelles	206 660.28
	DEPENSES D'ORDRE			RECETTES D'ORDRE	
L 023	Virement à la S.I.	14 000.00			
O42	Op. ordre transfert entre sections		O42	Op. ordre transfert entre sections	0.00
O43	Op. ordre à l'intérieur sect.fonct.		O43	Op. ordre à l'intérieur sect.fonct.	
	Total dépenses d'ordre	14 000.00		Total recettes d'ordre	0.00
	Total dépenses réelles et d'ordre	206 660.28		Total des recettes réelles et d 'ordre	206 660.28

INVESTISSEMENT

0.00

	DEPENSES REELLES			RECETTES REELLES	
			10222	F.C. T.V.A.	30 000.00
1641	Emprunts en euro	73 000.00	10223	TA	2 000.00
16878	Autres dettes	0.00			
			1068	Excédents fonctionnement capitalisés	1 070.12
165	dépôt et cautionnement	0.00	13	Subventions	65 600.00
20	Immobilisations incorporelles	0.00			
2041	Subvention d'équipement aux organismes	3 900.00			
21	Immobilisations corporelles	0.00	1641	Emprunts en euro	32 000.00
23	Immobilisations en cours	123 200.00	165	dépôt et cautionnement	500.00
L 020	S.I. - Dépenses imprévues	0.00			
	Total dépenses réelles	200 100.00		Total recettes réelles	131 170.12
	DEPENSES D'ORDRE			RECETTES D'ORDRE	
			O21	Virement de la S.F.	14 000.00
*040		0.00	024	Produits de cessions	56 000.00
O40	Op. ordre transfert entre sections	0.00	O40	Op. ordre transfert entre sections	0.00
			O41	Op. ordre patrimoniales	
	Total dépenses d'ordre	0.00		Total recettes d'ordre	70 000.00
	Total dépenses réelles et d'ordre	200 100.00		Total recettes réelles et d 'ordre	201 170.12
L 001	Solde S.I. reporté	44 070.12	L 001	Solde S.I. reporté	0.00
	Restes à réaliser N-1	180 000.00		Restes à réaliser N-1	223 000.00
	Total dépenses d'investissement cumulées	424 170.12		Total recettes d'investissement cumulées	424 170.12
	TOTAL GÉNÉRAL	630 830.40		TOTAL GÉNÉRAL	630 830.40

Après présentation et explication des choix de la commission finance, le conseil délibère et approuve à l'unanimité le budget prévisionnel 2020 de la commune

Principales orientations budgétaires 2020

Budget commune
Finition chantier aménagement du Bourg
Aménagement extérieur EPA : cheminement piéton, aménagement butte, sécurisation parking
Vente de la maison des Préaux permettant le changement des fenêtres du bâtiment de la mairie et accessibilité mairie et l'entretien du patrimoine immobilier existant

Budget Eau Assainissement
Extension réseau AEP FAUBEC
Etude recherche source nouveau captage

2020-012-07 INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA COMMUNE

Rapporteur Madame le Maire

Madame le Maire explique qu'il semble nécessaire pour les années à venir d'instaurer un droit de préemption urbain sur le territoire communal. Celui-ci permettra en effet à la commune d'avoir une priorité sur les ventes des terrains ou habitations qui pourraient avoir un intérêt public.

Madame le Maire propose de prendre la délibération suivante :

Objet : Instauration du droit de préemption urbain sur le territoire de la commune de la Versanne

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-24 et L 2122-22, 15° ;
Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, L 300-1, R 211-1 et suivants ;
VU le Plan Local d'Urbanisme, approuvé le 27/06/2013, modification simplifiée n°1 le 20/01/2016, modification simplifiée n°2 le 04 juillet 2018 ;
Vu la délibération du conseil municipal en date du 16 mars 2016, donnant délégation au maire pour exercer au nom de la commune le droit de préemption urbain ;
Considérant l'intérêt pour la commune d'instaurer un droit de préemption simple, sur les secteurs du territoire communal situé en zone UC du PLU lui permettant de mener à bien sa politique foncière ;

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, après en avoir délibéré, le conseil municipal à 8 voix pour et une abstention (Cécile ESCOFFIER)

Décide d'instituer un droit de préemption urbain sur les secteurs du territoire communal inscrits en zone UC du PLU

Rappelle que le maire possède délégation du conseil municipal pour exercer au nom de la commune le droit de préemption urbain.

2020-013-08 CESSION ANCIENNE ECOLE LES PREAUX

Rapporteur Madame le Maire

Au vu de la délibération du 5 février 2020 concernant la mise en vente du bâtiment de l'ancienne école des Préaux,
Considérant que ce bien immobilier appartient au domaine privé de la Commune ;
Considérant que le domaine privé communal étant soumis à un régime de droit privé, les biens qui le constituent sont aliénables et prescriptibles ;
Considérant que la valeur vénale de ce bien a été estimée par Maitre ZAYER entre 55000€ et 60000€, en date du 10 mars 2020 ;
Considérant que la Commune a délibéré le 5 février 2020 afin d'informer le public de la mise en vente de ce bien
Considérant que par courrier du 08 mars 2020, Monsieur MOUNIER Morgan, locataire depuis le 15 février 2020 du bâtiment, a fait une proposition d'achat à 56 000 € net vendeur ;
Considérant qu'au jour de la présente séance du Conseil Municipal il n'a pas été reçu d'autre proposition d'achat de ce bien ;
Considérant que l'école des Préaux était en train de progressivement se dégrader ;
Considérant l'opportunité de sortir ce bien du patrimoine immobilier de la Commune
Considérant que l'ancienne école des Préaux appartient à la mémoire locale et dispose de qualités architecturales et patrimoniales qui doivent être préservées ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 8 voix pour et 1 abstention (Cécile Escoffier):

DECIDE la cession de la propriété immobilière sise 1424 route des Préaux à la Versanne
INDIQUE la désignation de l'immeuble cédé : à savoir un bâtiment anciennement à l'usage d'école, à l'heure actuelle à usage d'habitation, avec un préau, cadastré B383 (sol), pour une superficie totale de 00ha 01a 77ca ; ce bien est composé :

- Au rez-de-chaussée d'une grande pièce cuisine avec cheminée, d'une cave avec chauffe-eau
- Au premier étage trois pièces, une salle de bains avec douche et lavabo et une petite pièce
- Au dernier étage, il y a un grenier

INDIQUE que le bâtiment se trouve aujourd'hui dans un état médiocre ;
AUTORISE madame le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente de cet immeuble par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun ;
ACCEPTE la cession de ce bien immobilier situé 1424 route des Préaux au profit de Monsieur MOUNIER Morgan et Madame MONNIER Amélie, locataire de ce même bien;
FIXE le prix de cession à la somme de 56000€ hors frais de notaire ;
DIT que l'acquéreur règlera en sus les frais de notaire ;
CONDITIONNE cette cession à l'engagement par l'acquéreur, de démarrer les travaux de réhabilitation de ce bien dans un délai de 5 ans à compter de la date de signature de l'acte ;
CONDITIONNE également cette cession au respect par l'acquéreur des qualités architecturales et patrimoniales du patrimoine qui doivent être préservées
AUTORISE Madame le Maire, à signer tout compromis de vente, l'acte notarié ainsi que tout document se rapportant à cette transaction ;
DECIDE que l'acte authentique relatif à cette opération sera dressé en l'étude de Maître Sylvie ZAYER, Notaire à Bourg Argental ;
DIT que publicité de cette décision de vente sera faite par affichage de la délibération.

Question n°10 : décisions prises par délégation
Rapporteur Madame le Maire

Aucune décision

Question n°11: Rapports des commissions et des EPCI

Sans objet

Question n°12 : Questions diverses

Madame le Maire informe que l'association des Amis de St Didier a demandé à l'entreprise EVTP, chargée des travaux de réhabilitation du centre bourg, d'effectuer des travaux d'aménagement de l'entrée de la propriété sise 28 route de Ruthiange, simultanément à ceux de la montée de l'église. Le montant de ces travaux s'élève à 3429.30€ TTC, feront l'objet d'une facturation et d'un paiement direct à l'entreprise par le trésorier de l'association sans aucune autre contribution de la commune.

La séance est levée à 21h15
Le Maire, Annette SERVY

Fait à La Versanne, le 12 mars 2020 / Affiché le
Délibérations transmises au contrôle de légalité le
Ont signé au registre tous les membres présents
Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations

APPROBATION DU COMPTE RENDU ET DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2020

CONSEILLERS PRESENTS	SIGNATURES
BOUTE Hubert	
CHALAYER Jean-Claude	
DURIEUX Bernard	
ESCOFFIER Cécile	
FOREL Vincent	
LANDON Stéphane	
ORIOL Gilles	
RECANATI Christel	
SABOT Jacky	
SERVY Annette	